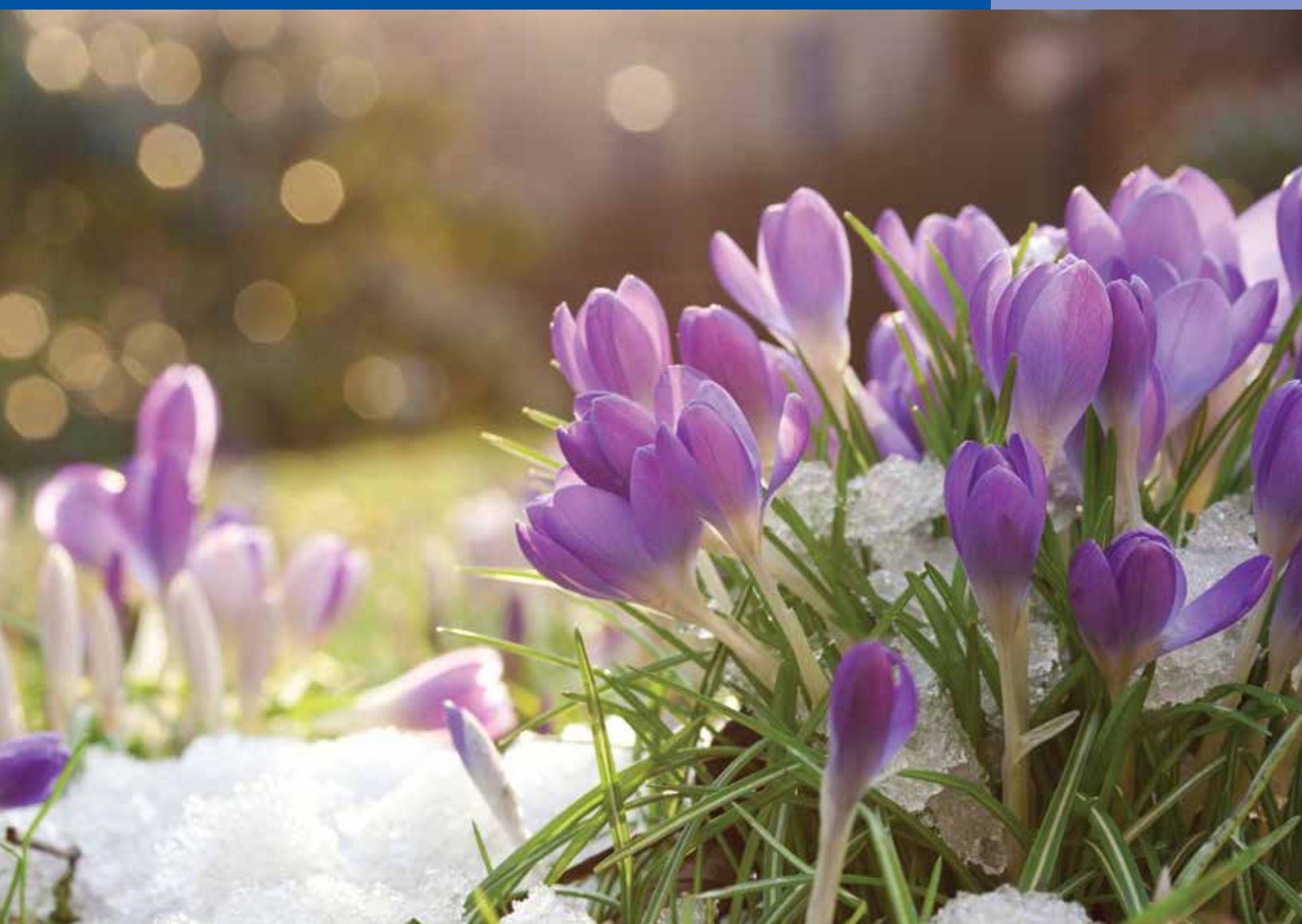


LE SENNEVILLOIS

LE VILLAGE DE SENNEVILLE



REVUE MUNICIPALE



MAI 2022



911

**POLICE, INCENDIES
OU AMBULANCE**
(SI DANGER DE MORT)



514 280-0101

POLICE • POSTE DE QUARTIER 1
(SANS DANGER DE MORT)



1 800 463-5060

CENTRE ANTI-POISON
[SITE WEB](#)



514 630-2123

**CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ILE
DE MONTRÉAL**
[SITE WEB](#)



1 800 790-2424

**HYDRO-QUÉBEC
INFO-PANNES**
[SITE WEB](#)



514 385-7252

**HYDRO-QUÉBEC SERVICE
À LA CLIENTÈLE ET PLAINTES**
[SITE WEB](#)

VILLAGE DE SENNEVILLE

Adresse : 35, chemin de Senneville
Senneville (Québec) H9X 1B8

Numéro de téléphone : **514 457-6020**

Numéro de télécopieur : **514 457-0447**

www.villagesenneville.qc.ca

HEURES DE BUREAU DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi à jeudi
de 8 h à midi et de 12 h 45 à 16 h 30

Vendredi de 8 h à midi

SERVICES MUNICIPAUX

Numéro central : **514 457-6020**

Système de requêtes en ligne :
[www.villagesenneville.qc.ca/fr/120/
requete-en-ligne](http://www.villagesenneville.qc.ca/fr/120/requete-en-ligne)

**POUR TOUTE URGENCE
APRÈS LES HEURES
NORMALES DE BUREAU,
APPELEZ LE :**

514 630-1234

Les événements qui constituent des urgences sont les suivants :

- Bris de tuyau, d'aqueduc, de puisard
- Couleur dans l'eau ou odeur de l'eau
- Manque d'eau et baisse de pression
- Couvercles d'égouts ou de puisards enlevés, déplacés ou brisés
- Refoulement d'égout
- Éclairage de rue
- Nid de poule



Chers citoyens,
chères citoyennes,

Notre Village est un endroit magnifique en toute saison, mais le printemps y est particulièrement agréable. Les feuilles et les fleurs se dévoilent pour notre plus grand bonheur.

Nous avons tous hâte aux beaux jours, surtout cette année, compte tenu du contexte géopolitique mondial instable et des vagues successives de froid et de COVID-19. Cette pandémie a été difficile pour tous, et nos enfants en particulier ont dû faire preuve d'une résilience sans précédent.

Heureusement, le compte à rebours avant la fin de l'année scolaire est maintenant commencé.

Alors vivement l'été! J'espère que vous serez nombreux et nombreuses à profiter de nos parcs ainsi que de l'éventail d'activités sportives et récréatives qui sont offertes à tous.

Faites le plein d'activités et de vitamine D!

Votre mairesse,

Julie Brisebois



STEPHEN LEE
Conseiller District 1



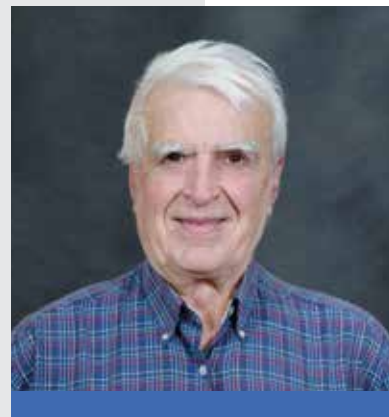
PIERRE MATUSZEWSKI
Conseiller District 2



CHRISTOPHER JACKSON
Conseiller District 3



MICHELLE JACKSON TREPANIER
Conseillère District 4



DENNIS DICKS
Conseiller District 5



TANYA NARANG
Conseillère District 6

Cette section fournit des informations et des conseils sur les activités offertes et/ou promues par le Village de Senneville. N'oubliez pas de consulter notre site Web pour plus d'informations.

SUIVEZ NOTRE PAGE FACEBOOK ET OBTENEZ TOUTES LES DERNIÈRES MISES À JOUR DU VILLAGE !



VIE COMMUNAUTAIRE
211 : UN SERVICE COMMUNAUTAIRE

Le service 211 réfère les citoyens vers les ressources communautaires, publiques et parapubliques proches de chez eux.

UN SERVICE CITOYEN ESSENTIEL

- Le service 211 permet de combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, en permettant aux gens aux prises avec des besoins sociaux non urgents d'être informés rapidement sur les ressources sociocommunautaires de proximité qui leur viendront en aide, et donc de pouvoir trouver les solutions pour se sortir d'une situation précaire.
- Le 211 est un service gratuit et grandement accessible qui s'adresse notamment aux personnes démunies, aux aînés et aux nouveaux arrivants.

- Le 211 est un éclairer auprès des gouvernements et décideurs qui, par l'analyse des statistiques d'appels et de fréquentation du site Web, permet de suivre l'évolution des besoins sociaux et de déterminer les ressources manquantes pour y répondre.
- Il est disponible partout au Canada et dans certaines régions du Québec.
- Le 211 bonifie les autres services N11 : **Consultez** le répertoire des organismes et services communautaires (OBNL), publics et parapublics de l'Ouest-de-l'Île de Montréal.

LA BIBITTE MOBILE

- QUOI :** Participez à une activité au cours de laquelle vous manipulerez et dégusterez des insectes.
- QUAND :** Le lundi 27 juin 2022, de 13 h à 15 h
- OÙ :** Parc de Senneville
- PRIX :** 15 \$ pour les résidents / 18 \$ pour les non-résidents

SCIENCES EN FOLIE

- QUOI :** Deux ateliers pour assouvir votre esprit scientifique.
- QUAND :** Le lundi 4 juillet 2022, de 13 h à 15 h
- OÙ :** Parc de Senneville
- PRIX :** 15 \$ pour les résidents / 18 \$ pour les non-résidents



ATELIER DE MAGIE

QUOI : Abracadabra! En magicien.ne tu te transformeras!
QUAND : Le lundi 11 juillet 2022, de 13 h à 15 h
OÙ : Parc de Senneville
PRIX : 15 \$ pour les résidents / 18 \$ pour les non-résidents

EDUCAZOO

QUOI : Educazoo est de retour! Cette activité amusante sera l'occasion de faire la connaissance d'oiseaux colorés et d'apprendre à interagir avec eux.
QUAND : Le lundi 18 juillet 2022, de 13 h à 15 h
OÙ : Parc de Senneville
PRIX : 15 \$ pour les résidents / 18 \$ pour les non-résidents

YOGA AVEC LES CHÈVRES

QUOI : Le yoga avec les chèvres est une expérience unique! Notez que d'autres petites surprises poilues seront sur place.
Pour les enfants : Une courte séance de yoga sans les animaux (20 minutes), suivie d'une animation, d'une interaction avec les chèvres et d'une photo avec elles (de 18 h à 19 h).
Pour les 18 ans et plus : Séance de yoga avec les chèvres (de 19 h à 20 h et de 20 h à 21 h)
QUAND : Le jeudi 7 juillet 2022, de 18 h à 21 h (3 blocs d'une heure)
OÙ : Parc Senneville
PRIX : 15 \$ pour les résidents / 18 \$ pour les non-résidents

ATELIER DE PEINTURE SUR CÉRAMIQUE

QUOI : Venez peindre des pièces de céramique en solo, en famille ou entre amis. Exprimez votre fibre artistique!
QUAND : Le jeudi 14 juillet 2022, de 18 h à 20 h
OÙ : Parc de Senneville
PRIX : 15 \$ pour les résidents / 18 \$ pour les non-résidents

OBTENEZ VOTRE CARNET DE LOISIRS POUR L'ÉTÉ 2022 !

Activités de loisirs : [CLIQUER ICI](#)

Pour faciliter vos inscriptions, nous vous invitons à les faire en ligne. Il suffit de [CLIQUER ICI](#).



INAUGURATION DE NOUVEAUX TERRAINS DE TENNIS

Le 26 avril dernier, le Conseil municipal a octroyé le contrat de construction des terrains de tennis à Les Pavages Théoret pour un montant de 297 535 \$, taxes en sus.
 Les nouveaux terrains de tennis, qui seront constitués d'une surface rigide recouverte de couches d'acrylique, constitueront une nette amélioration par rapport aux installations actuelles du parc de Senneville. L'aménagement inclura aussi du marquage au sol permettant des parties de pickleball.
 L'inauguration des nouveaux terrains devrait avoir lieu le 17 juin prochain.

OUVERTURE DE LA PISCINE POUR LA SAISON 2022

La piscine ouvrira en mode pré-saison le 11 juin prochain. L'ouverture officielle et le début des activités seront le 27 juin. Pour lire les règlements de la piscine, veuillez [cliquer ici](#).



UNE PETITE PARTIE DE TENNIS ?

Cet été, la municipalité organisera des tournois de tennis amicaux (*round robin*). Les dates des tournois seront publiées sur notre site Web et sur notre page Facebook : [@villagesenneville](#).

Si vous souhaitez faire partie d'un groupe de joueurs, veuillez nous écrire à loisirs@villagesenneville.qc.ca.





ÉVÉNEMENTS ESTIVALS

SENNEVILLE EN FÊTE

La fête de Senneville sera célébrée le samedi 9 juillet 2022. Plusieurs activités seront au programme pour divertir petits et grands. Surveillez le site Web de Senneville pour les détails de la journée!

SENNEVILLE EN ART - CONCERT DANS LE PARC

Présenté par l'Orchestre à Vents du Suroît, le concert de cette année se déroulera sous la thématique de « la joie de la musique ». Sortez vos couvertures et vos chaises pliantes, et laissez-vous imprégner de la musique dans une formule rassembleuse.

DATE : Le vendredi 22 juillet 2022

HORAIRE : De 19 h à 20 h

SOIRÉES CINÉMA AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Les sauveteurs présenteront trois films au Centre communautaire George-McLeish. Apportez vos couvertures et vos grignotines.

DATES : Les vendredis 8 juillet,
15 juillet et 12 août 2022

HORAIRE : 19 h à 21 h

TRIATHLON

Le 23^e triathlon annuel de Senneville aura lieu le dimanche 21 août prochain. Nous invitons les nouveaux et les anciens participants à s'inscrire dès maintenant en tant que bénévoles ou participants avant le 12 août. Il y aura une semaine d'entraînement du 15 au 19 août. Venez perfectionner vos techniques, pratiquer vos départs, vos transitions et vous familiariser avec le parcours.

NOUS VOUS ATTENDONS EN GRAND NOMBRE!

I RUN FOR CODY

Comme en 2021, l'édition de cette année de « I RUN 4 CODY » se déroulera tout au long du mois de mai. L'objectif de **CMBFUND** est d'amasser des fonds pour aider les jeunes adultes qui traversent des moments difficiles en raison de traitements contre le cancer. Du 1^{er} au 31 mai, les coureurs auront la possibilité de choisir différentes distances : 2, 5, 10, 21,1 et 42,2 km.

Si vous souhaitez soutenir « I RUN 4 CODY » ou éventuellement faire partie d'une équipe, cliquez sur www.runottawa.ca.



L'administration du Village vous rappelle régulièrement comment bien vivre à Senneville. En général, ces rappels sont regroupés en fonction de la saison. Notre site Web fournit plus de détails sur chaque domaine si vous souhaitez approfondir un sujet donné.

ENTREPOSEZ VOTRE EMBARCATION NON MOTORISÉE AU « 53 »

Un service municipal pour l'entreposage de vos embarcations non motorisées est encore disponible cette année. Une section du bâtiment situé au 53, chemin de Senneville (anciennement conçu comme station d'épuration des eaux) abrite maintenant un emplacement sécuritaire de choix pour l'entreposage d'embarcations nautiques telles que vos kayaks et planches à pagaies. Cette installation municipale avec accès par puce vous permet d'entreposer votre équipement personnel selon le principe du premier arrivé, premier servi.

- 25 \$ Entreposage d'été
- 50 \$ Entreposage hors saison

Si cette initiative vous intéresse, veuillez envoyer un courriel à coordo-loisirs@villagesenneville.qc.ca en indiquant votre nom, votre adresse postale, votre adresse courriel et votre numéro de téléphone.

DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS TRANQUILLES

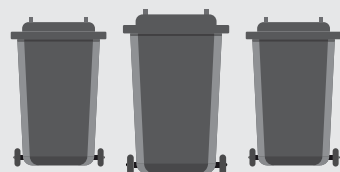
Veillez penser à vos voisins les dimanches et les jours fériés si vous faites quoi que ce soit qui puisse perturber leur confort, leur repos ou leur bien-être, notamment du lundi au vendredi, entre 19 h et 7 h, le samedi avant 8 h et après 18 h, et le dimanche ou pendant une fête légale ou fériée.

Merci de votre considération pendant les mois d'été quand les fenêtres sont ouvertes et les résidents profitent de l'extérieur. Vous trouverez de plus amples informations sur l'incitation pour ces journées [ici](#).





COLLECTES



Les ordures sont ramassées chaque semaine le **JEUDI** à partir de **7 h**.



Le ramassage du compostage a lieu le **LUNDI** à partir de **7 h** ; les conteneurs peuvent être placés au bout de votre allée à partir de 18 h la veille.



Le ramassage du recyclage a lieu le **LUNDI** à partir de **7 h** ; les conteneurs peuvent être placés au bout de votre allée à partir de 18 h la veille.



La collecte des encombrants a lieu **QUATRE FOIS PAR AN**. En 2022, les dates sont : **20 mai, 8 juillet et 9 septembre**.

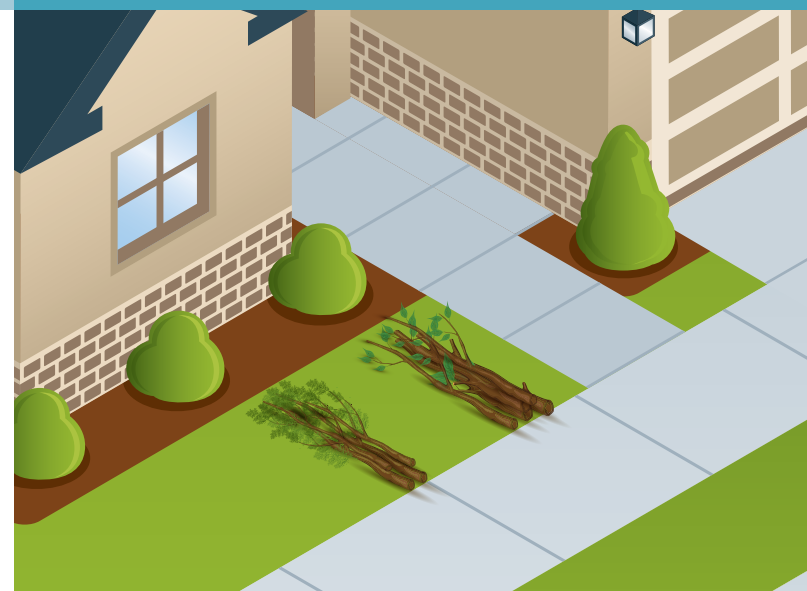


CRUES PRINTANIÈRES

Les inondations sont fréquentes au printemps. Veuillez vérifier si vous vous trouvez dans une zone inondable. **À compter du 1^{er} mars**, le débit ou niveau des crues nécessite une surveillance particulière.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les inondations, veuillez consulter notre [site Web](#).

SOYEZ VIGILANTS !



COLLECTE DES BRANCHES

Le Village de Senneville effectue des collectes spéciales pour les branches. Ces branches sont déchiquetées et broyées en copeaux. Les copeaux sont disponibles gratuitement pour les citoyens de Senneville. La collecte de branches a lieu **aux deux semaines les mardis, de la mi-avril à la mi-novembre** (si les conditions météorologiques le permettent). Les dates restantes cette année sont :

24 mai	16 août
7 juin	30 août
21 juin	13 septembre
5 juillet	27 septembre
19 juillet	11 octobre
2 août	25 octobre
8 novembre	

Pour plus d'informations sur la collecte de branches et pour obtenir des copeaux de bois, veuillez consulter notre [site Web](#).





ABATTAGE ET PLANTATION D'ARBRES

Si vous souhaitez abattre un arbre sur votre propriété, vous devez obtenir un certificat d'autorisation du Village de Senneville. L'autorisation n'est accordée que dans des circonstances précises et, si l'espace le permet, vous devez planter un autre arbre à sa place, comme le prescrit notre programme de plantation d'arbres. Pour obtenir un certificat, veuillez envoyer un courriel à info@villagesenneville.qc.ca. Il existe également des directives strictes concernant l'élagage et l'émondage des arbres sur les propriétés privées et des certificats d'autorisation sont également requis à cet effet.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre [site Web](#).

N'oubliez pas que le bruit causé par l'abattage, l'émondage, l'élagage et l'utilisation de souffleurs de feuilles peut être désagréable pour vos voisins. Veuillez faire attention aux niveaux de bruit et vous débarrasser correctement de vos branches coupées. Pour plus d'informations, voir [le règlement 482, article 6.1](#).



CONSTRUCTION ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION

Vous envisagez des projets de construction sur votre propriété ou d'y apporter des améliorations? Toute entreprise de ce type nécessite un permis.

Assurez-vous d'avoir tous les documents nécessaires avant de déposer votre demande de permis. Pour que votre demande soit traitée, elle doit être correctement remplie et inclure tous les documents requis, y compris les plans à l'échelle métrique.

Pour déposer une demande de permis, vous pouvez le faire parvenir par courriel à info@villagesenneville.qc.ca ou vous pouvez prendre rendez-vous pour vous présenter en personne à l'Hôtel de Ville en composant le 514 457-6020.

Vos plans de construction ou d'amélioration devront être évalués par le Comité consultatif d'urbanisme. Pour en savoir plus sur ce comité et son rôle, veuillez consulter notre [site Web](#).

De plus amples informations sur [le processus de demande de permis](#) sont disponibles sur notre site Web.



OISEAUX MIGRATEURS

Il est possible que votre propriété soit située dans le refuge d'oiseaux migrateurs de Senneville, identifié dans [la loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs](#) et par le règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs.

Si vous prévoyez effectuer des travaux sur votre propriété, ceux-ci doivent être réalisés sans perturber, blesser ou détruire les oiseaux migrateurs et leurs nids. Les périodes cruciales sont la nidification, la reproduction et la migration. Pour ces mêmes raisons, il est interdit de laisser un chien ou un chat circuler librement dans un refuge d'oiseaux migrateurs. Pour plus d'informations sur les oiseaux migrateurs et le sanctuaire, veuillez consulter notre [site Web](#).



FEUX EXTÉRIEURS

N'oubliez pas que dans le Village de Senneville, les feux en plein air sont interdits. Cela comprend les feux de joie, feux de foyer, feux de résidus d'émondage ou de jardinage, brûlage d'ordures, brûlage de débris de chantier de construction, brasero, foyer à bois ou four à bois pour l'extérieur, qu'il soit muni ou non d'un pare-étincelles.

Dans certaines circonstances, un permis peut être obtenu auprès du Service de sécurité incendie de Montréal ou de la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal.

Veuillez consulter [le règlement municipal 482, article 6.8](#), pour plus d'information.



DES INSECTES, ENCORE ET TOUJOURS! CONSEILS D'EXPERTS

SENNEVILLE, UNE ZONE ENDÉMIQUE POUR LA MALADIE DE LYME

Selon l'Institut national de santé publique, le risque de contracter la maladie de Lyme, transmise par la tique *Ixodes scapularis* ou tique à pattes noires ou tique du cerf, a augmenté dans certaines municipalités.

En 2021, le Village de Senneville a été inclus dans la liste des zones endémiques. Pour plus d'informations sur les risques accrus de la maladie de Lyme et les municipalités concernées, veuillez consulter [ce document](#) de l'Institut national de santé publique.

AGRILE DU FRÊNE

L'agrile du frêne est bien présente sur l'ensemble du territoire de Senneville. La municipalité procède donc chaque année à la mise à jour de l'inventaire des arbres publics en fin de vie, tel que les frênes atteints par l'agrile du frêne, afin d'établir la planification des travaux arboricoles requis.

Veuillez être attentif à la santé des frênes sur votre terrain. Si vous remarquez des frênes dont la santé est compromise sur votre terrain ou sur une propriété publique, veuillez remplir [une requête en ligne](#).

Pour de plus amples informations sur la gestion des arbres, veuillez consulter notre [site Web](#).

ATTENTION À LA SPONGIEUSE EUROPÉENNE

La spongieuse européenne a été observée dans l'ouest de la Montérégie par le passé ainsi qu'à Senneville. Sous forme de chenille, c'est un insecte vorace et, bien que les dommages qu'il cause aux arbres soient surtout esthétiques, il s'agit bien d'un ravageur. Pour en savoir plus sur la spongieuse et les moyens de la combattre, veuillez consulter [cette page](#) du site de la Ville de Montréal.

RÉDUIRE LE NOMBRE DE MOUSTIQUES DANS VOTRE ENVIRONNEMENT

Il est possible de réduire le nombre de moustiques dans votre environnement en adoptant certaines pratiques. L'une d'elles consiste à éliminer l'eau stagnante qui est un milieu idéal pour la reproduction de moustiques pouvant porter le virus de Nil occidental.

Vous pouvez éliminer les eaux stagnantes en retirant l'eau qui s'accumule dans les fossés, les gouttières, les toiles solaires, les vieux pneus ou tout autre objet extérieur pouvant contenir de l'eau.

Veuillez consulter [le règlement de nuisances 482, article 6.2](#).



NOUVEAU RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

Le gouvernement du Québec a instauré, depuis le 1^{er} mars 2022, un nouveau régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral. Ce régime découle du [Règlement concernant la mise en œuvre transitoire des modifications en matière de gestion des risques liés aux inondations](#).

Des nouvelles dispositions réglementaires identifient les activités (travaux, constructions ou autres interventions) réalisées sur les rives, le littoral et dans les zones inondables qui nécessitent une autorisation de la municipalité.

Ces dispositions prévoient également :

- Les modalités applicables à ces autorisations municipales ;
- Les exigences de reddition de comptes applicables aux municipalités ;
- Le régime de sanctions.

Pour plus d'information, veuillez cliquer [ici](#).



VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE... N'OUBLIEZ PAS LES RÈGLES!

Si vous adoptez un chien, n'oubliez pas de l'enregistrer auprès du Village de Senneville dans les 30 jours qui suivent. C'est facile! Passez simplement à l'Hôtel de Ville pour remplir la fiche d'enregistrement. C'est un service gratuit et vous recevrez une médaille à fixer au collier de votre chien. Veuillez fournir un certificat signé par un vétérinaire prouvant que votre chien a été vacciné contre la rage.

Et n'oubliez pas qu'il existe une « étiquette » à respecter dans le Village. Vous pouvez toujours consulter le règlement concernant les animaux de compagnie ([n° 394](#)) ou notre site Web pour un [bref résumé](#). Veuillez garder ces points à l'esprit!





TAXES MUNICIPALES

Les versements de taxes municipales sont toujours dus annuellement à deux dates. Cette année, le premier versement était dû le **25 février 2022** et le second est dû le **26 mai 2022**.

Il y a des **frais d'administration de 50 \$** pour tout paiement refusé par le tiré (par exemple, chèque sans provision). Alors qu'il n'y a plus de pénalité chargée sur les arrérages, tout arrérage porte intérêt au nouveau taux de 10 % par année, calculé jour par jour de la date d'échéance.

Pour une explication des taux d'imposition, veuillez consulter notre [site Web](#).

MODALITÉS DE PAIEMENT

Il existe plusieurs moyens pratiques de payer vos taxes municipales.

PAR LA POSTE :

Vous pouvez faire parvenir vos chèques postdatés à l'ordre du Village de Senneville en utilisant les talons de paiement joints à votre compte de taxes.

EN PERSONNE À L'HÔTEL DE VILLE :

Vous pouvez remettre votre/vos chèque(s) en personne. Vous pouvez également payer sur place avec votre carte de débit ou en espèces. Enfin, vous pouvez aussi déposer votre paiement par chèque dans la chute à courrier située sur le mur extérieur de l'Hôtel de Ville (côté du garage municipal).

Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par carte de crédit.

AUPRÈS DE VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE :

Vous pouvez payer au comptoir ou au guichet de votre institution financière avec des coupons de versement détachables.

EN LIGNE PAR LE BIAIS DU SITE INTERNET DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES SUIVANTES :

Vous pouvez payer en ligne avec la Caisse Desjardins, CIBC, BMO, TD Canada Trust, Banque Scotia ainsi que la Banque Nationale.

Lors d'un paiement sur le site Internet des institutions financières, veuillez noter que vous devez entrer le numéro de client qui apparaît sur le compte de taxes. Certaines institutions financières requièrent un numéro à quatre (4) chiffres, il s'agira donc d'ajouter un ou dans certains cas deux zéros (0) avant votre numéro de compte.

Par exemple, pour le numéro de client 50 = 0050, ou 150 = 0150.

Afin d'éviter des frais d'intérêt, veuillez prévoir un délai de deux jours ouvrables avant la date d'échéance pour que ce paiement parvienne au Village de Senneville.

